Communauté de communes Bassée-Montois

ECONOMIE

Aides de la Région

La Région propose de nombreuses aides notamment pour accompagner la transition écologique

Créé le : 11/10/2021 - Mis à jour le : 11/10/2021

Synthèse des dispositifs régionaux en faveur des commerces de proximité et des artisans

Transition digitale et numérique

- https://www.iledefrance.fr/cheque-vert-pour-la-transition-ecologique
- https://www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-professionne
- https://www.iledefrance.fr/commerce-ou-artisanat-ambulant-acquisition-de-vehicul
- https://www.iledefrance.fr/un-cheque-numerique-pour-des-commerces-connectes
- https://www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte-volet-2-co

Commerces en milieu rural et en QPV

- https://www.iledefrance.fr/aide-aux-commerces-de-proximite-en-milieu-rural
- https://www.iledefrance.fr/revitalisation-commerciale-des-territoires-ruraux-bou
- https://www.iledefrance.fr/monte-ta-franchise
- https://www.iledefrance.fr/commerces-ruraux

Soutien aux commerces en difficulté

- https://pret-rebond.iledefrance.fr/
- https://assistentreprise.smartidf.services/

Plateforme de géolocalisation des commerces franciliens

- https://www.iledefrance.fr/mescommerces.iledefrance.fr

Rappel des dispositifs généralistes

- https://www.iledefrance.fr/entrepreneurleader-un-parcours-pour-faciliter-la-crea
- https://www.iledefrance.fr/appel-projets-tpup-relance
- https://www.iledefrance.fr/appel-projets-pmup-relance
- https://www.iledefrance.fr/contrat-de-developpement-transmission

Détails :

A compter du 5 octobre 2021, la Région Île-de-France soutient la transition écologique des artisans et commerçants franciliens avec une aide pouvant aller jusqu'à 1 500€.

Ce « chèque vert » est destiné aux professionnels inscrits au registre du Commerce et/ou au registre des Métiers dont l'ac

tivité relève d'un code NAF 10 à 33, 43 à 47, 49, 55 et 56, 7410Z, 7420Z, 79, 81, 9003A, 9312 et 9313, 95 et 96.

Il vise à favoriser leurs démarches de :

- développement de la consigne pour le réemploi,
- optimisation du tri et de la gestion des déchets,
- diminution des consommations d'énergie et d'eau,
- amélioration de la qualité de l'air intérieur,
- développement des mobilités douces.

Les dépenses éligibles sont exclusivement les dépenses d'investissement.

Pour plus de renseignements, consultez le lien suivant : Chèque vert pour la transition écologique | Région Île-de-France (iledefrance.fr)

Pour lutter contre la pollution, la Région s'apprête à compléter ses aides aux professionnels et aux particuliers faisant l'acquisition de véhicules électriques ou à hydrogène.

Les 2 nouveautés seront une aide à la création d'une activité de commerce ou artisanat ambulant en zone rurale et jusqu'à 6 000 euros d'aide pour les particuliers des territoires de grande couronne.

Pour plus de renseignements sur l'ensemble des aides régionales pour l'acquisition d'un véhicule propre, vous pouvez consulter la page suivante : https://www.iledefrance.fr/nouvelles-aides-regionales-pour-lacquisition-dun-vehicule-propre-des-octobre-2021.

- Acquisition de véhicules propres par les professionnels franciliens https://www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-professionnels-franciliens
- Commerce ou artisanat ambulant : acquisition de véhicules propres https://www.iledefrance.fr/commerce-ou-artisanat-ambulant-acquisition-de-vehicules-propres

TP'up Relance et PM'up Relance visent à soutenir les projets stratégiques de TPE, PME et ETI portant une perspective crédible et pérenne de :

- production ou relocalisation sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques,
- sauvegarde d'entreprises stratégiques menacées,
- relance de l'activité économique.

Une attention particulière est portée aux projets intégrant une démarche de responsabilité sociétale (RSE) et jouant un rôle positif dans la transition écologique et bas carbone, ainsi qu'aux entreprises des secteurs les plus impactés par la crise, tels que l'industrie, le tourisme, l'événementiel, la culture, l'automobile et l'aéronautique.

L'objectif est d'accompagner plus de 120 entreprises en 2021.

Le dépôt des demandes se fait sur la plateforme www.mesdemarches.iledefrance.fr tout au long de l'année.

Une relève des dossiers aura lieu le 7 juin 2021 en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente en septembre 2021.

Toutes les informations sur ces dispositifs sont disponibles sur le site de la Région : https://www.iledefrance.fr/appel-projets-pmup-relance et https://www.iledefrance.fr/appel-projets-tpup-relance.

Pour relancer l'ascenseur social et valoriser le mérite et l'excellence, la Région favorise l'accès à l'enseignement supérieur de tous les Franciliens à travers une aide incitative au passage du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Cette aide de 1 000 euros est à demander du 18 octobre 2021 au 14 février 2022 : https://www.iledefrance.fr/daeu-1000-euros-pour-reprendre-vos-etudes-sans-le-bac.

L'aide régionale à la préparation d'un DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) s'élève à 1.000 euros maximum, versés en 2 fois.

Elle offre une seconde chance à celles et ceux qui, à l'âge de passer le bac, en ont été empêchés du fait d'un événement de la vie ou de conditions particulièrement difficiles ayant stoppé la poursuite de leurs études.

Comment l'obtenir?

L'aide régionale au DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires)s'adresse aux :

- Étudiants (jeunes et adultes),
- Domiciliés en Île-de-France,
- Non-titulaires du baccalauréat,
- Inscrits à la formation au DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) dans une université francilienne.

Toutes les autres explications ici.

AMI Innover pour réduire réemployer réparer et recycler les déchets

https://www.iledefrance.fr/ami-innover-pour-reduire-reemployer-reparer-et-recycler-les-dechets (clôture le 19/11/21)

AMI territoires franciliens circulaires

https://www.iledefrance.fr/ami-territoires-franciliens-circulaires-demarches-decologie-industrielle-et-territoriale-eit (clôture le 31/01/22)